

Le 9 janvier 2012.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 9 janvier 2012, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, France McSween, conseillères  
Messieurs Pascal Paquette, Jean-Luc Lavigne, conseillers  
Formant quorum sous la présidence du pro-maire Madame Nicole Côté

Madame Diane Lefort et Monsieur Guy Hudon sont absents.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Mme Nicole Côté ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté avec quelques points supplémentaires à l'item varia.

Les élus ayant tous reçu une copie des derniers procès-verbaux préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Nous avons reçu :

taxes	1 533,74 \$	recyc-québec	4 379,28	direct, redevances
location	120,00	régie des Hameaux	4 734,67	redevances récup.
internet	1 066,00	....	1 449,00	centre de tri remb.
remb. circ.	26,60	mutation	710,96	
permis	60,00	sablière	5 532,54	
livre centenaire	32,00	sub. ch. mun.	17 500,00	réparation asphalte
amende	700,00	remb. incendie	7 929,91	
remb. loisirs	25,00			

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

Essor Assurances		16 117,85 \$
Alain Laviolette	consultant assurances	650,00
CRSBP	cotisation biblio.	2 899,30
FQM	....	707,43
Ass. chefs incendie	....	239,24
COMBEQ	....	304,68
Québec Municipal	....	153,80
Réseau information municipale	....	141,09
ADMQ	.... + assurance caut.	646,91
Wilson et Lafleur	mise à jour codes	189,00
Pro du CB	licence annuelle	775,83
Charest Auto		18,00
Coop. Bois-Francs	diesel	837,79
René Poisson		34,18
Chem Action	matériel remplacement usine	406,71
CMP Mayer	matériel incendie	127,03
Christiane Leblanc		1 584,36
Rec. Gén. can.		607,06
Min. rev.	Oct. nov. déc. + CSST	3 955,65
Gilles Leblanc	c.c. déc.	100,00
Noël Côté	all. dép. cell. bureau	290,00
Mario St-Cyr	all. dép.	400,00
....	loc. mach. déc.	500,00
....	km	34,65

Régie inter sanitaire des Hameaux		1 879,42
Sani Sécur G.D.	papier à main + savon c.c.	60,21
Coop. Bois-Francis	garage	428,02
....	caserne	301,02
Rogers		34,49
Pro du CB	speaker Vertex	355,62
Hydro Québec	terrain de jeux	43,11
Réseau Mobilité Plus		88,94
Télébec	usine	182,12
Commission des Transports	registre véhicules lourds	129,00
Garage A. Taschereau		12,81
Postes Canada	circulaires	53,35
Coop. Ham-Nord	usine	53,44
Buropro	encre	91,09
Noël Côté	quincaillerie	17,06
Raphaël Hudon	schéma	120,00
pratique pompiers déc.	10 pers. x 30h x 12,50\$/h	375,00
sortie Chesterville (3)	75h x 18\$/h	1 350,00
Gilles Leblanc	km Trois-Rivières/no taxes Coop.	85,50
Martel, Brassard, Doyon	avocate juin à décembre	1 094,38
F.Q.M.	mise à jour code	204,75
Diane Lefort	cell. déc.	25,00
Sogetel	c.c.	69,83
....	bureau	136,11
....	internet	574,88
Hydro Québec	éclairage public	183,23
Gesterra	vidange déc.	474,89
Chargées de projet	décembre	281,07
Alain René	internet	193,67
....	achat 5 radios internet	569,63
Produits d'affaires NEBS	carte de grand livre, reçus, etc.	1 602,61
	Total	42 608,81 \$

Salaire des employés : 2 906,61 \$

**Règlement numéro 338, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2012 et les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.**

ATTENDU que pour la bonne marche de son administration financière, le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham doit imposer une taxe foncière générale, des taxes de compensations pour les services rendus aux contribuables, ou autres taxes spéciales;

ATTENDU que le présent règlement s'applique aux propriétaires d'immeubles impossibles de tout le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

ATTENDU le contenu de l'article 262 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné par Mme France McSween le 19 décembre 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanne Allard  
 Secondé par Mme France McSween  
 Et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 338 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

## ARTICLE 2

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année 2012.

## ARTICLE 3

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 1,00 \$ par cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

## ARTICLE 4

Une taxe spéciale pour la voirie est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 0,14 \$ par cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

Une taxe spéciale pour la Sûreté du Québec est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 0,10 \$ du cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

## ARTICLE 5

Afin de pourvoir en tout ou en partie au paiement des dépenses liées à la gestion des matières résiduelles, soit la collecte et le transport, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce, une compensation de 92 \$; pour l'élimination ou le traitement des résidus solides, ou toutes autres dépenses reliées à la gestion des matières résiduelles, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce, une compensation annuelle de 37 \$, que ces services soient utilisés ou non.

## ARTICLE 6

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce situé sur le réseau d'aqueduc municipal une compensation annuelle de 110 \$.

## ARTICLE 7

Aux fins de financer le règlement d'emprunt numéro 276, modifié par le numéro 293, il est imposé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le réseau d'aqueduc municipal, une compensation de 279,37 \$.

## ARTICLE 8

Aux fins de financer le règlement numéro 303, pour rembourser le fonds général de l'excédent des coûts des règlements numéro 276 et 293, il est imposé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le réseau d'aqueduc municipal, une compensation de 62,50 \$.

## ARTICLE 9

Aux fins de financer l'emprunt de 5 ans sur le programme Profam avec la Caisse populaire pour le camion autopompe, il est imposé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable (1 propriété par propriétaire) une compensation de 95,00 \$.

## ARTICLE 10

Les taxes municipales devront être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte le total est égal ou supérieur à trois cents dollars (300,00 \$), elles pourront être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux, tel qu'établi sur le compte de taxes.

#### ARTICLE 11

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième (30<sup>e</sup>) jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible le 1<sup>er</sup> mai 2012 le troisième versement le 2 juillet 2012, et le quatrième versement le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

#### ARTICLE 12

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est exigible, avec les intérêts retard pour ce versement.

#### ARTICLE 13

Les modalités de paiement établies au présent règlement s'appliquent également aux autres taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

#### ARTICLE 14

A compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 18%.

#### ARTICLE 15

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

#### ARTICLE 16

Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication conformément à la loi.

Adopté après lecture faite ce 9 janvier 2012.

Nicole Côté, pro-maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
directrice générale et sec. très.

Avis de motion est donné par M. Jean-Luc Lavigne, afin de faire le règlement numéro 339, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux pour l'année 2012.

#### **01-01-12 ENTENTE DE TRAVAIL DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signer l'entente de travail de la directrice générale et secrétaire trésorière.

#### **02-01-12 SUBSTITUT AU MAIRE À LA MRC ARTHABASKA**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme France McSween substitut au maire à la MRC d'Arthabaska pour 2012.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Jean-Luc Lavigne pro-maire pour les mois de février, mars, avril.

Visite des représentants du ministère des Transports, vendredi 13 janvier, 10 heures, pour le suivi sur l'étude pour un clignotant au coin de la route 161 et de la rue Principale.

### **03-01-12 ENTENTE DE SERVICE AVEC L'URBANISTE**

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signer une entente de service avec notre urbaniste, Monsieur Jacques Métivier, pour 2012.

Lettre à envoyer aux propriétaires pour faire le ménage sur leur terrain et/ou bâtiment, à voir plus tard au printemps.

M. Pariseau du rang 1 sud nous informe qu'il n'ira pas de l'avant tout de suite avec son projet de nouvelle entreprise de biotechnologie.

M. Porcherel nous informe d'un projet possible avec le nouveau propriétaire de la terre chez Mme Lise Nolette dans le rang 2 nord, pour la station de chien primitif domestique dans la municipalité. A suivre.

Dossier Gabsky : à la demande de la municipalité de Tingwick pour des poursuites, la municipalité décide de ne pas investir de temps ni d'argent pour l'instant.

Tour internet rang 11 : la directrice générale demandera à M. Frédérick Michaud s'il y a des développements du côté de la balance de fonds du Pacte Rural et dont on pourrait profiter.

Développement sur les loisirs de Victoriaville : à vérifier.

Mme Sylvie Côté est dans la salle et propose de faire une feuille de sondage pour savoir s'il y aurait des gens prêts à laisser passer un tracé quad ou équestre sur leur terre. On pourrait inclure cette feuille aux comptes de taxes. Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter cette idée, peut-être avec une restriction concernant les quads, considérant qu'ils sont supposés travailler sur de nouveaux tracés pour l'année prochaine.

Prendre des informations auprès de l'inspecteur municipal ou de la SPAA, pour l'installation d'un possible chenil dans le rang 2 nord, il y a des chiens qui vont dans le chemin et c'est dangereux pour la circulation.

Lettre du ministère des Transports concernant la limite de vitesse à 50km à l'heure sur la rue Principale : normalement on aurait besoin d'un règlement, mais considérant que c'est déjà cette limite à une extrémité de la rue Principale, on pourrait simplement installer un nouveau panneau vers la sortie de Chesterville. Se renseigner auprès du signataire de la lettre.

Mme McSween donne un suivi au conseil concernant le schéma de couverture de risques incendie, concernant principalement les programmes de subvention pour nous aider à faire la mise à niveau de notre caserne, et qui semblent inexistantes pour l'instant. On parle aussi de l'aménagement du garage municipal où notre employé doit faire la réparation du camion d'hiver, de même que des actions prioritaires envisagées pour le service incendie.

### **04-01-12 ETUDE REGROUPEMENTS RÉGIONAUX SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham est d'accord pour que la MRC fasse une étude de faisabilité sur les regroupements régionaux possibles concernant les services incendie, du genre de celui de la MRC de l'Érable, mais on veut être consulté s'il y a des coûts, qui devront être établis équitablement entre les municipalités participantes.

On attend le prix pour le transport de cueillette de compostage de la part de la Régie des Hameaux. A suivre.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commander des pancartes pour interdire la circulation des VTT sur le rang 11 et la route du 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> rang.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le club de VTT à installer une pancarte de prescription pour indiquer le sentier à venir, sur le réseau municipal, un peu après la résidence du 134, rang 1 sud-ouest, avant la côte.

On demande à l'inspecteur de voirie d'aller couper un arbre qui cache un panneau de VTT sur le 1<sup>er</sup> rang sud-ouest, sur le bord du chemin.

Le pro-maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Nicole Côté, pro-maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20 h 53).

Accepter sur proposition de Mme France McSween  
Seconder par Mme Johanne Allard

**En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.**

Nicole Côté, pro-maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
Directrice générale et sec. très.

